GrandAngoulême habitat
Service public d'amélioration de l'habitat

ACQUÉRIR

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DANS LE NEUF AVEC L'AIDE DE GRANDANGOULÊME ET DE SES PARTENAIRES !

© Conception : Service communication GrandAngoulême - Juillet 2025 | Ne pas jeter sur la voie publique

Grand Angoulême

logélia · OPH de l'Angoumois · Noalis Groupe ActionLogement · ActionLogement Reconnu d'utilité sociale · adil de la Charente · Chambre des notaire de la Charente · ucai16 · FFB Charente · CAPEB

PASS ACCESSION

UNE AIDE DE GRANDANGOULÊME À L'ACQUISITION
DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LE NEUF

Qui peut en bénéficier ?

Les ménages éligibles au Prêt à taux zéro (PTZ) engagés dans un projet d'acquisition : *www.ecologie.gouv.fr/pret-taux-zero*
L'acte authentique ne doit pas être signé, la demande se faisant au moment de la signature du compromis.

Pour quel logement ?

Sur l'agglomération de GrandAngoulême.

Construction d'un logement en Règlementation Environnementale 2020 (RE) avec les critères techniques et environnementaux de 2025.

Quel montant ?

GrandAngoulême apporte une aide de :

4 000 € ou **6 000 €**, selon vos ressources, versée au moment de l'acquisition du bien immobilier.

GrandAngoulême soutient également les projets d'accession à la propriété portés par des bailleurs publics à hauteur de 5 000 €/ logement*.

* Selon conditions d'éligibilité

Conditions

Le logement devra constituer la résidence principale du ménage **pendant une période minimale de 6 ans**.

CONTACT : GrandAngoulême Habitat - 12 Boulevard de la République 16000 ANGOULÊME
05.86.07.20.66 - habitat@grandangouleme.fr